

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

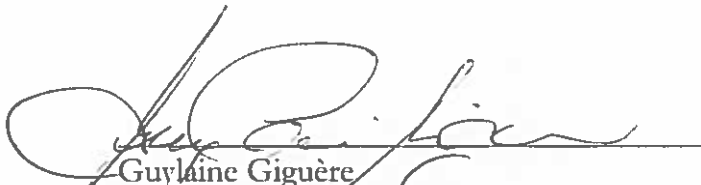
Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 582-2018 POUR
FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION**

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe, que lors de la séance extraordinaire de ladite municipalité tenue le 10 décembre 2018, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 582-2018 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 11^e jour du mois de décembre 2018.



Guylaine Giguère
Directrice générale adjointe